

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

Annexes aux prescriptions sportives de l'ASAF

Newsletter du 5 mai 2018

Éditée par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)

Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossai 12 à 5300 Sclayn

☎ 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95

Modifications du R.P.R. "AUTO CROSS / KART CROSS"

Dispositions diverses

A - REGLEMENTS PARTICULIERS "AUTO CROSS / KART CROSS"

Partie 1 : AUTO-CROSS

.../...

1.4. CIRCUIT

L'organisateur s'engage à mettre un terrain compétitif à la disposition des pilotes et à employer tous les moyens nécessaires pour le réaliser.

Le circuit peut comporter un "Joker Lap", pouvant être utilisé lors de toutes les courses et dans toutes les catégories choisies par l'organisateur.

.../...

1.6. SECURITE SUR LE CIRCUIT

.../...

Les organisateurs disposeront sur le circuit d'une ambulance, d'un médecin et d'un paramédical.

.../...

1.8. REGLEMENT PARTICULIER D'EPREUVE - ENGAGEMENT

(Important : voir également Art. 9 du R.S.G)

.../...

1.8.3

.../...

Le droit d'entrée est fixé à **6 €** et n'est pas remboursable.

.../...

1.9. ORGANISATION GENERALE

.../...

1.9.2 DEROULEMENT DES COURSES

.../...

Une finale pourra être organisée, regroupant les 2 meilleurs de chaque classe et où un départ par handicap pourra être organisé, réparti sur toute la longueur du circuit.

1.9.3. INTERRUPTION DE LA COURSE

.../...

N.B. : Le (les) pilote(s) responsable(s) de l'interruption ne sera (seront) pas classé(s) dans la manche.

.../...

1.10. GRILLE DE DEPART

1.10.1 ENTRAINEMENT

Chaque pilote effectuera les entraînements (**3** tours de reconnaissance) immédiatement après le contrôle technique. Ces **3** tours de reconnaissance seront effectués à allure modérée.

Toutefois, sur décision de l'organisateur, ces entraînements pourront être chronométrés en vue de déterminer l'ordre de la grille initiale de départ.

.../...

Partie 2 : KART - CROSS

2.1. GENERALITES – DEFINITIONS

.../...

2.2. ORGANISATION

2.2.1. ESSAIS

Après l'inscription et les vérifications techniques, tout pilote devra effectuer, au moins, 1 tour d'essai

(3 tours, au maximum).

Ces essais chronométrés, ou non se dérouleront suivant la procédure définie dans le Règlement Particulier de l'épreuve.

L'organisateur a le loisir d'y effectuer un chronométrage destiné à établir l'ordre de la grille initiale de départ.

.../....

2.2.3. COURSE

.../...

2.2.3.4. Finale : suivant le timing et à la demande de l'organisateur, une finale pourra être organisée. Celle-ci sera facultative et n'interviendra, ni dans le classement du jour, ni dans le classement des championnats. Cette finale *regroupera les Divisions 1 et 2.*

.../...

2.2.3.9. INTERRUPTION DE LA COURSE

.../....

N.B. : Le (les) pilote(s) responsable(s) de l'interruption ne sera (seront) pas classé(s) dans la manche.

2.5. CIRCUIT

.../...

2.5.6. Le circuit peut comporter un "Joker Lap", pouvant être utilisé lors de toutes les courses et dans toutes les catégories choisies par l'organisateur.

.../...

Katty BARIO
Secrétaire Général

Bernard HAYEZ
Président